

Tableau 1 - Catégories de membres, devoirs et privilèges

		Membre actif	Membre sympathisant	Membre associatif
Critères	Statut	Personne physique	Personne physique	Organisation à vocation sociale / environnementale
	Lieu de résidence / siège social	Lanaudière nord et villes limitrophes	N'importe-où	N'importe-où mais dessert Lanaudière Nord et villes limitrophes
	Champ d'intérêts	Intéressée par les buts et activités	Intéressée par les buts et activités	Partage un ou plusieurs buts similaires
	Cotisation annuelle¹ 2024	20 \$	20 \$	50 \$
	Contribution bénévole	Selon disponibilités, capacités et intérêts	Non requise	Non requise
Avantages et privilèges	Droit de parole aux assemblées	Oui	Oui	Oui ²
	Droit de vote³ aux assemblées	Oui	Non	Oui
	Peuvent siéger sur le CA	Oui	Non	Non
	Rabais sur activités	Oui	Non	Non

¹ Déterminée par le conseil d'administration et entérinée en AGA ou AE.

² Chaque membre associatif doit déléguer une personne qui agira en leur nom lors des réunions de La Spiranthe.

³ Pour les personnes de 18 ans et plus seulement.